



**AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION : ADOPTION OU MODIFICATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

Nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement no 361

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 novembre 2023, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro P-001 et intitulé *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 261 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs concernant certaines dispositions applicables aux terrains.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 février 2024, à 18 h 30 au lieu Centre Aimélaçois situé au 121 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

2. Le projet de règlement vise à modifier le règlement de lotissement no 261 concernant :
 - les dispositions applicables à la forme des terrains ;
 - les normes minimales applicables aux terrains non desservis et partiellement desservis ;
 - la superficie et les dimensions minimales de certains terrains ;

3. Le projet de Règlement numéro 376 contient des dispositions propres à un Règlement susceptible de faire l'objet d'une approbation référendaire.

Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification au règlement de lotissement seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse saintaimedeslacs.ca.

DONNÉ À Saint-Aimé-des-Lacs, ce 6e jour du mois février 2024.



Lise Lapointe
Greffière-trésorière
